

<http://lettres-histoire.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article319>



Modalités de l'épreuve de contrôle du Baccalauréat Professionnel

- Examens - Pour le bac pro -





Publication date: mercredi 21 avril 2010

Copyright © Lettres Histoire Géographie en Lycée Professionnel - Tous droits
réservés

Présentation des nouvelles modalités de l'épreuve de contrôle du Baccalauréat Professionnel qui entrent en vigueur à compter de la session 2010.

L'arrêté du 18 février 2010 concernant l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel a été publié au BO du 8 avril 2010.

Outre l'extrait du BO, vous trouverez ci-joint :

-  la note de service du 1er avril 2010, qui a été envoyée aux services des examens des rectorats en avril puis publiée au BO du 6 mai 2010, définissant les modalités de cette épreuve ;
-  les grilles d'évaluation nationales ;
-  une fiche de questions/réponses, sur laquelle il est d'ailleurs possible de s'appuyer pour présenter l'épreuve aux élèves ;
-  une note d'explicitation de l'Inspection Générale de Lettres.

Les modalités de l'épreuve ont été conçues pour être faciles à expliquer aux élèves et à appliquer.

La note rappelle en outre qu'il ne peut être question d'une banque de sujets académique ou nationale. Elle précise aussi que le candidat se présente sans aucun document, sans aucun manuel, sans aucune liste de textes.

Les sujets sont tirés au sort, les questions posées sont larges, l'échange avec le candidat peut être l'occasion d'un élargissement du champ d'interrogation. Cette recommandation vaut en particulier pour les candidats qui ont gardé le bénéfice d'une partie du bac depuis plusieurs années et se trouvent confrontés à des programmes forcément lointains.

L'épreuve doit être une chance pour les candidats et permettre de valoriser nos disciplines. Elle ne doit pas être le prétexte, sauf exception, à des notations discriminantes.

L'épreuve n'implique pas une préparation lourde puisqu'elle mobilise des compétences travaillées tout au long de la formation. Nous suggérons aux enseignant-e-s de veiller à faire encore plus explicitement qu'ils en ont l'habitude des points avec les élèves à l'issue de chaque séquence d'enseignement : problématiques, textes et documents étudiés, grands axes d'analyse... Une ou deux séances consacrées aux spécificités de la prise de parole devant un jury peuvent être prévues en fin d'année dans le cadre habituel des cours. Elles peuvent trouver toute leur place dans l'accompagnement personnalisé.



Arrêté du 18 février 2010 (BO du 8 avril 2010)

Epreuve de contrôle - Grilles d'évaluation

Note de service du 1er avril 2010 (BO du 6 mai 2010)

L'épreuve de contrôle LHG en 9 questions

Note Oral Français Inspection Générale

